



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2023_045_PM

Objet : « Bodega de la sportiv'été » - 01 juillet 2023

Le Maire de la Commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, 2212-2, 2213-1, 2213-2 et les suivants,

Vu le code de la route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9 et R.411-25 à R.411-28, ainsi que l'article R.417-10,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Considérant la demande formulée par les associations de l'olympique Mallemortais, le Rugby club Sénas Mallemort et de l'espace jeune sollicitant l'autorisation d'organiser l'évènement « Bodega de la sportiv'été » sur l'enceinte du nouveau gymnase ainsi que sur le stade synthétique de l'anneau situés avenue Charles de Gaulle à MALLEMORT, le :

Samedi 01 juillet 2023 de 12h à 00h00

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des participants et le bon déroulement de cette manifestation.

ARRETE :

Article 1 : Les associations de l'olympique Mallemortais, le Rugby club Sénas Mallemort et de l'espace jeune sont autorisées à organiser une manifestation « Bodega de la sportiv'été » sur l'enceinte du nouveau gymnase et son complexe sportif situés « avenue Charles de Gaulle à MALLEMORT » **le samedi 01 juillet 2023 de 12h à 00h00.**

Article 2 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit et gênant sur l'ensemble du parking du nouveau gymnase, **le samedi 1 juillet 2023 de 12h à 00h00.** A cette occasion le stade synthétique sera exclusivement réservé à la manifestation. La signalisation sera mise en place et maintenue par le pétitionnaire.

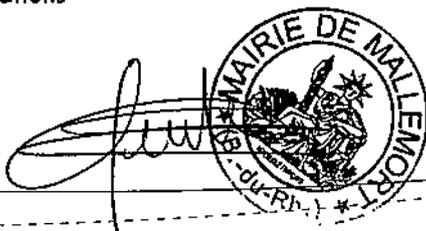
Article 3 : Les véhicules contrevenants au présent arrêté seront considérés comme gênant au sens des dispositions de l'article R 417-10 du code de la route.

Article 4 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Madame la commandante de la brigade de gendarmerie de Mallemort
- Madame la Directrice Générale des Services
- Madame la Directrice des Services Techniques
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Une copie sera adressée à :

- Messieurs les chefs de centre de secours de SENAS et LA ROQUE D'ANTHERON
- Les associations



Fait à Mallemort, le 15/04/2023

Hélène GENTE
Maire de MALLEMORT